

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

---

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL367

présenté par  
M. Le Bouillonec, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sollicitent »,

le mot :

« demandent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.